

REUNION DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 16 octobre à 14 heures 35 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Catherine QUIGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : M. Pierre BOULANGER, M. Claude CHAIDRON, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. Olivier JARDE, M. René LOGNON, Mme Nathalie MARCHAND, M. Didier POTEL, Mme Nathalie TEMMERMANN,

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président invite l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage aux victimes des inondations récentes survenues dans le département de l'Aude.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

M. le Président indique avoir reçu les remerciements du Président du Département de l'Aude suite à sa proposition d'aide financière. Il indique avoir déposé un amendement au rapport 18.1.29 « Budget Supplémentaire 2018 » pour ce faire.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. DELNEF pour Mme QUIGNON, Mme TEMMERMANN pour Mme DARRAS, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. LOGNON pour M. RENAUX.

M. le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal du 15 octobre 2018.

Mme WYBO estime que le procès-verbal ne rend pas compte des propos fâcheux de la veille que M. RENAUX a tenu à l'égard de M. GAFFEZ et d'elle-même et qu'au contraire ses propres propos ont été détaillés. Elle juge que le procès-verbal ne reprend pas littéralement les propos injurieux selon elle de M. RENAUX. Elle précise que le livre sur la déportation dans la Somme cite le grand-père de M. GAFFEZ.

Le procès-verbal du 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité, les groupes « Génération.s », « les Elues Ecologistes » et « Rassemblement national » s'abstenant.

18.1.30. – OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 – Mme Christelle HIVER, rapporteure, Présidente

Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Génération.s », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » votant contre, et le groupe « Rassemblement national », s'abstenant.

18.1.31. – OPERATIONS FINANCIERES – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure

M. STOTER déplore que la poursuite par la majorité du désendettement massif se fasse au détriment d'autres choix que le groupe Somme à Gauche exprimera lors de l'examen des rapports.

M. CASIER dit être dans l'attente de nouvelles orientations budgétaires. Après la session de juin dernier qu'il juge catastrophique, il attend encore le nouveau souffle qui devait avoir lieu en début d'année. Il cite en guise d'illustration de ses propos le personnage central de la pièce de théâtre de Samuel Beckett, « *En attendant Godot* ».

En réponse, M. le Président l'invite à la patience et lui indique que le cycle budgétaire départemental n'obéit pas aux mêmes règles que celui d'un collège et que pour parvenir aux ambitions définies dans « Refondation », il convient de s'en donner les moyens. Le choix du désendettement permet notamment d'obtenir des prêts bancaires à des conditions intéressantes. Il invite M. CASIER à patienter jusqu'au Débat d'Orientation Budgétaire du mois de décembre.

Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement national » s'abstenant, les groupes « Parti Communiste Français », « les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Somme à Gauche » votant contre.

18.1.32. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.33. - FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : RÉPARTITION DU PRODUIT 2018-Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

18.1.34. - RESSOURCES HUMAINES – Mme Christelle HIVER, rapporteure, Présidente, conclusions adoptées

M. STOTER se félicite de l'action de la collectivité en matière d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et se réjouit de la contribution à l'insertion professionnelle de tous. Il se félicite que l'élan donné par la majorité du précédent mandat soit poursuivi.

Mme LESPRESLE formule deux remarques sur le plan de formation. Elle estime que le volet développement durable est limité à la maîtrise des dépenses énergétiques et à la sensibilisation des agents de collègues à la qualité de son air intérieur. Elle considère que le plan devrait être complété par des formations sur d'autres aspects du développement durable, tels le tri des déchets ou la question des transports, l'utilisation d'internet ou de la messagerie.

Concernant les formations diplômantes, masters ou diplômes d'université, Mme LEPRESLE demande comment s'opère la sélection des organismes.

Mme HIVER remercie M. STOTER pour ses compliments sur l'atteinte des objectifs en matière d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Elle indique en outre à Mme LEPRESLE que le plan de formation triennal est mis à jour annuellement ; la mise à jour 2018 portant principalement sur le management afin de former les encadrants à l'accompagnement du changement dans le cadre des réorganisations récentes.

En réponse à Mme LEPRESLE, Mme HIVER indique que le règlement intérieur du Comité Technique détermine les conditions de prise en charge financière des formations diplômantes.

Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant sur l'action 1, les groupes « les Elues Ecologistes », et « Front de Gauche , Gauche Solidaire et Communiste » s'abstenant.

18.1.35. - BUDGET ANNEXE - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL – Mme Christelle HIVER, rapporteure, Présidente, conclusions adoptées

M. STOTER constate un volume financier moins important consacré aux subventions pour les séjours de vacances des enfants alors que le volume augmente pour le cadeau de naissance.

M. le Président lui indique avec humour que les budgets sont adaptés à la démographie.

18.1.36.- SECURITE CIVILE – Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

M. STOTER se dit surpris que le Département octroie 100 000 € au SDIS pour l'achat à la commune de Moreuil d'un terrain où se trouve installé le centre de secours et d'incendie de Moreuil. Il estime que cette décision est inéquitable pour les communes des autres territoires qui doivent financer leurs dispositifs de secours.

M. le Président lui répond que cette décision est liée à une situation extraordinaire qui date depuis 1973.

M. STOTER estime que le rapport ne rend pas compte de cet imbroglio. Le groupe « Somme à Gauche » s'oppose donc au vote.

Mme DAMIS partage l'opinion de M. STOTER sur l'injustice de ce rapport.

Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « les Elus Ecologistes », « Front de Gauche , Gauche Solidaire et Communiste », « Génération.s » et « Parti Communiste Français » votant contre.

18.1.37. - COMMUNICATION – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

18.1.38. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

18.1.39. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL – Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER indique qu'il est favorable la première action du rapport visant à adapter l'environnement de travail afin d'atteindre le seuil des 6% d'emplois de travailleurs handicapés. Il note cependant que l'ajustement budgétaire en question se fait au détriment de l'aménagement du territoire.

M. STOTER souhaite connaître le prix moyen de vente des véhicules du Département sur le site de vente aux enchères Agorastore.

M. le Président lui répond que sur les 42 véhicules légers vendus pour la somme globale de 15 000 €, le prix moyen par véhicule est de 1 620 €.

18.1.40. - DESIGNATION– Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président indique que l'OPSOM a présenté ce matin son rapport d'activité et regrette de n'avoir pu s'y rendre. Il précise à M. STOTER que M. Arnaud de HESDIN, pressenti pour être désigné, est membre comme son prédécesseur de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement national » ne participant pas au vote ; M. Arnaud de HESDIN est désigné en tant que personne qualifiée pour siéger au conseil d'administration de l'OPSOM.

18.1.41. - MOTION « TOUTE LA LUMIERE SUR LE GACHIS FINANCIER (20 000 €) DE LA DESTRUCTION DES 280 000 EXEMPLAIRES DU MAGAZINE VIVRE EN SOMME DE JUILLET, DOIT ETRE FAITE » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « les Élués Écologistes ») – **M. Francis LEC, rapporteur**

M. le Président reconnaît qu'une mauvaise conjonction de dates l'a contraint à ne pas diffuser de fausses informations et cela a généré la destruction des exemplaires. Il sera attentif à que cette situation ne se reproduise pas. Il précise que le contexte a permis au Conseil départemental de tester la diffusion dématérialisée de cette publication.

M. LEC estime que le mea culpa de M. le Président le satisfait et indique que son groupe retire sa motion.

M. CASIER se réjouit que M. le Président apprenne de ses erreurs et lui demande s'il reste un exemplaire du numéro pilonné. M. le Président lui répond qu'il n'y en a plus un seul.

L'Assemblée prend acte du retrait de la motion 18.1.41 déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « les Élués Écologistes ».

M. le Président rappelle la création d'un groupe unifié de la majorité « Unis pour la Somme ». Il précise dans ce cadre les modifications portant sur la composition des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, suite aux modifications des délégations de fonction et aux élections qui se sont tenues dans chaque commission.

Le bureau de la 1^{ère} commission est désormais composé comme suit : Mme HIVER, présidente, Mme MORDACQ, vice-présidente, Mme RAGUENEAU, secrétaire, M. DECAYEUX, rapporteur général du budget.

M. le Président précise que ce dernier étant en déplacement ce jour en Allemagne, le rapport du budget supplémentaire sera présenté par Mme MORDACQ.

Le bureau de la 6^{ème} commission sera composé comme suit : Mme BIZET, présidente, M. BEAUVARLET, vice-président, M. de JENLIS, secrétaire.

M. CASIER demande si le groupe Centre et Indépendants est maintenu. M. le Président lui répond que la majorité est désormais réunie en un seul groupe.

18.2.35. - ACTIONS EDUCATIVES AUPRES DES MINEURS + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Rassemblement national ») – **Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure**

Mme MARTIN donne lecture de l'amendement déposé par le groupe « Rassemblement national ». Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement national » votant contre.

18.2.36. - ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement national » votant contre.

18.2.37. - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Rassemblement national ») – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Pour M. CASIER, M. le Président fait preuve de dureté en faisant lire un tel amendement à Mme CARON-DECROIX.

Mme WYBO lui rétorque que cet amendement ayant été jugé recevable, il convient qu'il soit lu.

Mme CARON-DECROIX donne lecture de l'amendement déposé par le groupe « Rassemblement national ».

Mme LEPRESLE se dit interpellée par cette idéologie inquiétante qui refuse de diversifier l'accueil des mineurs et s'interroge sur le sens à lui donner.

Mme WYBO lui répond que l'objectif de cet amendement est de rééquilibrer certaines des actions et qu'il n'y a pas matière à y trouver une idéologie particulière.

M. le Président précise quant à lui qu'il n'est pas fondé de vouloir rééquilibrer les actions, les moyens octroyés pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) n'ayant pas à entrer en concurrence avec celui des enfants handicapés ou des enfants scolarisés du Département.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté.

Mme LEPRESLE dit que son groupe votera pour le rapport. Elle constate cependant que seulement 87 places ont été créées sur les 100 prévues en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) au budget primitif. Elle demande quand ces places supplémentaires seront créées.

M. le Président lui répond qu'un appel à projet vient de s'achever pour la création de 100 places spécifiques à l'accueil des MNA. Il complète en indiquant qu'actuellement 266 jeunes sont hébergés par le Département, en MECS, dans des hôtels ou des auberges de jeunesse.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement national » votant contre.

18.2.38. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL – M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.2.39. - RSA ET AIDES FINANCIERES AU PARCOURS D'INSERTION – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président indique qu'une analyse de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA est en cours avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales, notamment au regard de la dématérialisation et de l'accès au droit.

Mme DENIS demande si cette analyse consistera en un diagnostic par territoire ou par communautés de communes.

M. le Président lui répond qu'il sera sans doute possible d'affiner les résultats de l'analyse.

Mme DAMIS émet une observation sur un débat qui a eu lieu la veille en commission au sujet de la disparition des contrats aidés et du constat que les Parcours Emplois Compétences (PEC) nouvelle formule ne sont pas pourvus dans certains secteurs ou domaines. Elle suggère que ces PEC soient proposés aux bénéficiaires du RSA.

Mme de WAZIERS lui explique que les bénéficiaires du RSA ou les personnes éligibles répondent favorablement à ce dispositif, en revanche les employeurs des secteurs privé et public ne les sollicitent pas suffisamment.

M. le Président souligne que le Département mène une campagne de promotion de ce dispositif auprès des employeurs afin de les encourager à y recourir. Il considère aussi que les contrats aidés ont constitué un effet d'aubaine pour les employeurs au détriment de la formation des employés.

Mme DENIS explique que le Programme Individuel de Compétences (PIC) permet de doubler le nombre d'entrées en formation dans le département. Elle cite aussi l'étude diagnostique menée par le Département de l'Oise sur les bénéficiaires du RSA, par territoires et selon les âges, afin de déceler les freins à leur entrée en formation ou dans l'emploi.

M. le Président remercie Mme DENIS de l'intérêt qu'elle porte à la réalisation de diagnostics sur les bénéficiaires du RSA. Il rappelle en effet avoir été par le passé taxé de vouloir stigmatiser ce public lors de l'envoi par le Conseil départemental aux bénéficiaires du RSA d'un courrier d'accompagnement au Contrat d'Engagement Réciproque (CER). Il indique que le Département peut solliciter les dispositifs régionaux évoqués la veille par M. Xavier BERTRAND. Il ajoute que le programme d'accompagnement global mené avec Pôle Emploi a bien fonctionné.

Il indique que cela démontre qu'au-delà des postures partisans le travail social vise réellement à accompagner les personnes vers l'insertion. Il s'agit de la volonté du Département.

Mme DARRAS précise que le courrier dont parle M. le Président ne mentionnait pas d'interlocuteur référent aux bénéficiaires du RSA, ce qui a généré leurs inquiétudes sur l'éventuel arrêt de leur allocation.

Concernant les contrats aidés, elle dit que les demandes existent mais que les critères et les conditions à respecter incitent moins les employeurs à y recourir.

M. LEC rend compte d'une anecdote lors des débats sur le dernier budget primitif. S'il convient qu'il est difficile de prévoir les dépenses en matière de RSA, il rappelle qu'il avait dit alors que les chiffres avancés par la majorité étaient insuffisants et qu'il manquait 2 millions d'euros. Il estime donc que son groupe avait raison. Il donne aussi raison à M. le Président d'évaluer les motifs de cette évaluation.

M. le Président lui répond qu'il ne lit pas dans les oracles et que le chiffrage du BP 2018 était le fait de son optimisme.

Mme de WAZIERS explique que le basculement en début d'année de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA), supportée financièrement par l'Etat, dans le dispositif RSA a augmenté de fait la

dépense. De plus, la Préfecture n'a pas été en mesure de communiquer le nombre précis de bénéficiaires de ce dispositif. En 2012, 240 étaient dénombrés dans la Somme.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Rassemblement national », « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Génération.s » s'abstenant.

18.2.40. - INSERTION – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Rassemblement national », « Somme à Gauche » et « les Elues Ecologistes » s'abstenant.

18.2.41. - PACTES TERRITORIAUX POUR L'INSERTION – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DAMIS tient à féliciter le travail réalisé par les services dans l'élaboration de ces pactes. Elle ajoute que son groupe s'abstiendra car il ne partage pas la même vision de l'insertion que la majorité.

M. le Président estime que le chiffre avancé de 30% de personnes qui pourraient avoir accès au RSA s'ils avaient accès au droit n'est fondé sur aucun élément concret.

Mme LEPRESLE considère que le travail réalisé sur les pactes est très intéressant, elle remarque que de nombreuses femmes sont bénéficiaires du RSA, qu'un des freins à l'emploi est lié au mode de garde des enfants. Les dispositifs d'accueil sont parfois insuffisants. Elle suggère que dans le cadre du Plan Pauvreté, le Département signe une convention avec l'Etat pour développer les modes de garde.

Elle constate aussi que la situation sociale est très dégradée sur le territoire amiénois et qu'il y a lieu d'y renforcer les actions.

Mme LEPRESLE questionne M. le Président sur l'absence de la municipalité d'Amiens parmi les signataires. M. le Président lui suggère de poser directement la question à la mairie.

M. le Président souligne les aides du Département pour l'investissement des crèches. Il informe Mme LEPRESLE qu'actuellement il n'y a pas globalement de tension sur les places de crèches dans le cadre du Schéma d'Analyse aux Familles avec la CAF.

Mme DAMIS indique qu'elle n'a jamais accusé la majorité de refuser l'accès au droit des bénéficiaires du RSA. Elle indique qu'au cours de ses permanences, elle est confrontée à un public qui ne connaît pas ses droits. Elle précise qu'une récente étude de la CNAV estime à 36% le nombre de non recours au RSA et que le Secours catholique porte ce chiffre à 40%. Elle juge que le Département, dans le cadre de son devoir de lutte contre le non accès au droit, devrait donner des moyens identiques à la lutte contre les fraudeurs du RSA.

Il est procédé au vote du rapport qui est adopté à la majorité, le groupe « Génération.s » s'abstenant.

M. le Président note la question de M. DAVERGNE sur les travaux de construction de la MDSI de Friville-Escarbotin et reporte la réponse après sollicitation des services concernés.

18.2.42 ; BUDGET ANNEXE – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT– Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

18.2.43. - PERSONNES ÂGÉES – ALLOCATIONS – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.2.44. - PERSONNES ÂGÉES - MAINTIEN A DOMICILE + 2 AMENDEMENTS (déposé par le groupe « Rassemblement national », et déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « les Elues Ecologistes ») – **M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur**

M. DEWAELE donne lecture du premier amendement déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « les Elues Ecologistes » et fait la proposition à M. le Président de porter l'an prochain un regard favorable quant au soutien financier des deux associations.

M. STOTER défend cet amendement.

Mme WYBO indique que son groupe votera en faveur de cet amendement en raison des causes défendues, qu'elle trouve justes et fondées.

M. CASIER déplore que depuis trois ans aucun amendement de l'opposition n'ait été accepté.

La somme de 5 000 euros lui paraît modeste et représente symboliquement un acte fort.

A la question de M. le Président qui souhaite savoir si des demandes de subvention ont été déposées par ces deux associations, M. STOTER répond que seule l'Amicale des Donneurs de sangs en a formulé une à sa connaissance.

Pour Mme DAMIS, la somme de 5 000 € serait très utile au fonctionnement de ces associations. Elle considère que les associations sont parfois découragées de répondre aux appels à projet ou dossiers de demandes de subvention complexes.

M. le Président lui indique que les démarches de demandes de subventions ont été simplifiées.

Mme DARRAS dit que les associations ne savent peut-être pas qu'en plus de répondre à des appels à projet, elles peuvent formuler des demandes de subventions. D'autre part, elle indique que les personnes en insertion sont parfois soumises à des démarches de soin qu'elles doivent réaliser auprès d'associations. Si les associations ne sont pas soutenues financièrement, les personnes en insertion ne peuvent réaliser les démarches qui leur sont demandées.

Mme QUIGNON attire l'attention de l'Assemblée sur le besoin récurrent de sang des établissements hospitaliers. Elle estime que la collecte relève de la solidarité et par conséquent des compétences du Département.

M. le Président indique que les associations disposent la plupart du temps du soutien communal et cite l'exemple d'une association de collecte à Bernaville. Il estime que s'il répond favorablement aux demandes de l'amendement, d'autres associations solliciteront le Département au titre de la

solidarité. Il considère qu'il serait difficile de dire non car les associations sont méritantes. De plus, le saupoudrage financier aux associations réalisé par le Département au titre de la solidarité dans le passé ne doit plus être de mise, au regard de la nécessité d'encadrement des fonds publics.

Il est procédé à un vote sur l'amendement des groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « les Elues Ecologistes » qui est rejeté, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

Mme QUIGNON réaffirme que la collecte de sang en milieu rural nécessite l'action des associations de proximité et invite M. le Président à entreprendre une réflexion à ce sujet.

Mme DUCROCQ rappelle avoir demandé à ne pas avoir un lot d'objets promotionnels mais plutôt un budget afin de soutenir les petites associations locales et qu'elle avait été moquée.

M. le Président demande à M. DEWAELE de préparer une liste des associations d'intérêt public qui pourraient être subventionnées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019.

M. DEWAELE donne lecture du second amendement déposé par le groupe « Rassemblement national ». Il propose de voter contre car il estime que dans le cadre de la Conférence des Financeurs et de la loi ASV les dispositifs existent déjà.

Mme WYBO indique qu'elle redéposera ce type d'amendement lors du DOB et lors du BP. Elle évoque une association de transport des personnes âgées qui organise des sorties culturelles pour les résidents d'EHPAD. Elle indique que les appels à projets sont excluants pour certaines associations et que les associations elles-mêmes ne disposent pas des critères pour y répondre.

M. DEWAELE lui indique que la Conférence des financeurs n'accompagne pas l'investissement et que les EHPAD savent s'organiser par eux-mêmes. Il ajoute que la situation de l'association citée par Mme WYBO a déjà été évoquée.

Mme WYBO précise qu'il ne s'agit pas d'acquisition mais de remplacement du véhicule.

Il est procédé à un vote sur l'amendement du groupe « Rassemblement national » qui est rejeté.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

18.2.45. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.2.46. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.2.47. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.2.48. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.2.49. - MOTION « ACCUEILLIR LES MINEURS ETRANGERS AVEC DIGNITE ET HUMANITE » (déposée par les groupes « Génération.s », « les Élués Écologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » – **M. Philippe CASIER, rapporteur**

M. CASIER défend la motion déposée.

Mme WYBO s'indigne des propos de M. CASIER qu'elle juge insultants. Elle l'invite à ouvrir les yeux sur la réalité et lui indique que son groupe est en capacité de distinguer les groupes politiques. Elle regrette qu'il ait à utiliser les caricatures les plus nauséabondes pour défendre ses idées. Elle estime que les propos de M. CASIER ne méritent pas de réponse.

M. DEWAELE dit qu'il a proposé en commission d'organiser une réunion d'information à l'occasion d'une session. Il serait intéressant de savoir comment fonctionnent l'accueil et l'hébergement des MNA. Il précise que le Département s'adapte constamment à l'évolution de la situation. Des moyens supplémentaires viennent d'être votés. Il cite par exemple l'augmentation de la dotation de 5 € en raison de la saison, la faisant passer à 80 € par jour par MNA. Il suggère qu'une mission d'information soit lancée, plutôt qu'une commission d'enquête.

Mme DARRAS se dit satisfaite du retour de M. le Président sur sa rencontre avec des MNA. Elle salue le travail d'évaluation mené par les travailleurs sociaux. Par expérience, elle dit savoir la difficulté de ce travail car les récits de vie sont souvent très durs à entendre et qu'il manque parfois des traducteurs. Elle se dit favorable à la création de la commission.

M. le Président explique que les propos de Mme DARRAS sont identiques à ceux des travailleurs sociaux de la cellule MNA. Le projet de création d'une commission d'enquête revient à jeter l'opprobre sur le travail accompli par les agents de cette cellule. Il déplore l'instrumentalisation politique de ce dossier par les groupes de l'opposition. Il estime que cette commission mettrait aussi en cause le travail de la justice qui décide in fine du devenir des MNA.

M. CASIER s'indigne des propos de M. le Président qu'il juge honteux.

Mme WYBO traite M. CASIER de dictateur, après qu'il ait voulu exclure le groupe Rassemblement national des conseils d'administration des EHPAD.

M. le Président propose que lors de la séance plénière extraordinaire prévue le 5 novembre prochain consacrée à la désignation du nouveau bureau et le début de la commission permanente du même jour, l'heure nécessaire au vote soit mise à disposition des agents de la cellule MNA pour présenter leur travail.

Mme DAMIS souhaite dépassionner le débat. Elle reconnaît que le terme commission d'enquête est maladroite. En revanche elle se dit scandalisée que M. le Président prête à l'opposition l'intention de

vouloir tirer profit de la situation. Les services travaillent en fonction des décisions de la majorité et des décisions politiques

M. le Président lui demande de préciser les consignes politiques auxquelles elle fait allusion.

Mme DAMIS lui répond qu'elle n'a pas connaissance de consignes politiques précises concernant les MNA en revanche elle affirme que les services travaillent de fait en fonction des décisions de la majorité.

M. le Président lui répond que tous les MNA ont été accueillis par le Département dès lors qu'ils ont été reconnus mineur.

Mme DAMIS dit qu'en attendant l'évaluation qui déterminera s'ils sont ou non mineurs, les MNA ne sont pas pris en charge par le Département.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir : M. DEWAELE pour M. BOHIN.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement national » votant contre.

18.2.50. - VOEU « POUR L'AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA PSYCHIATRIE DANS LA SOMME »
(déposé par les groupes « les Élues Écologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste ») – **Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure**

Mme LEPRESLE rappelle que les personnels de l'hôpital Pinel sont en grève depuis plus de 120 jours. Certains dorment devant l'hôpital depuis le 14 juillet.

Mme de WAZIERS tient à préciser que le pourcentage de grévistes depuis le début du mouvement est inférieur à 1%.

Mme LEPRESLE lui répond qu'il s'agit là de son point de vue, ainsi que de celui de l'ARS et de la direction de l'hôpital. Il ne s'agit pas de la réalité car les grévistes continuent d'assurer leur travail auprès des patients.

Mme LEPRESLE ajoute qu'elle est témoin de la souffrance des soignants qui ne peuvent plus remplir correctement leurs missions, eu égard à la fermeture de quatre services, et du départ d'une dizaine de médecins psychiatres. Il lui semble inquiétant de laisser les salariés sans solution aujourd'hui. Les patients restent trop longtemps à l'hôpital car il n'y pas assez de structures d'accueil à l'extérieur. Elle indique aussi que M. le Président ne veut pas créer de structures médico-sociales car elles sont trop chères.

M. le Président réfute l'affirmation de Mme LEPRESLE.

Mme LEPRESLE dit que cela a été évoqué lors du débat sur le Schéma Départemental de Santé. Elle réaffirme que le Département doit prendre toute sa part de responsabilité dans le problème de l'hôpital Pinel.

Mme de WAZIERS assure à Mme LEPRESLE que le Département prendra toute mesure utile dans la mise en place de places de FAM et pas seulement dans les EPHAD. Elle ajoute que la mise en cause du fonctionnement, et des méthodes de soin ne relèvent pas de la compétence du Département. Elle se dit sensible aux problèmes des soignants et des malades.

Mme WYBO pose la question de l'intérêt d'un tel vœu qui a déjà évoqué par le passé.

M. le Président réfute à nouveau l'idée que le Département ne veut pas créer de places dans le secteur médico-social. Il en veut pour preuve que dans le cas particulier de l'hôpital Pinel, un projet de FAM est en cours. Il invite Mme LEPRESLE à modérer ses propos et à éviter des interprétations grossières car des projets sont en cours entre l'ARS et le Département.

M. STOTER répond à la question de Mme WYBO en lui indiquant que le dépôt de ce vœu permet d'apprendre par exemple la création future par le Département et l'ARS de places de FAM supplémentaires.

M. le Président fait remarquer à M. STOTER que les motions et vœux ne sont pas les seuls moyens offerts aux conseillers pour débattre. Il lui rappelle l'existence des commissions où peuvent être abordés tous les sujets et en particulier les vœux et motions. Il retient donc l'aspect politique de la démarche en séance plénière.

M. VARLET demande à M. STOTER d'expliquer à la majorité comment la Gauche informait les élus de l'opposition lorsqu'elle était aux affaires.

Concernant la création du FAM, Mme LEPRESLE sollicite M. le Président pour disposer de plus d'éléments concrets qui pourraient être intéressants de communiquer aux grévistes. Elle souhaite en particulier savoir sous quel délai le FAM sera créé.

M. le Président s'engage à communiquer à Mme LEPRESLE le courrier qu'il a adressé à Mme la directrice de l'ARS. En revanche il ne connaît pas les délais, cette question étant du ressort de l'ARS.

M. STOTER, en réponse à M. VARLET, lui dit qu'il n'a pas de leçon à donner en terme de communication. Cependant, il relate que lorsqu'il était vice-président en charge de la politique territoriale, il avait institué un « GPS » ou groupe politique de suivi composé d'élus de la majorité et de l'opposition. Il ajoute que l'initiative devait être bonne puisqu'elle a été reprise par l'actuelle majorité. Il rappelle d'autre part que les sessions n'étaient à l'époque pas menées « au pas de charge », laissant le temps de prévoir la présentation des perspectives de la majorité.

Mme WYBO informe M. le Président que son groupe ne participera pas au vote sur ce vœu, étant donné que son groupe a déjà voté pour un vœu similaire.

Il est procédé à un vote sur le vœu n° 18.2.50 déposé par les groupes « les Élus Écologistes », « Génération.s », « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » qui est rejeté, le groupe « Rassemblement national » ne participant pas au vote.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 17h41 est reprise à 18h06).

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Olivier JARDE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Jean-Louis PIOT, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO.

EXCUSES : M. Pierre BOULANGER, M. Claude CHAIDRON, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. René LOGNON, Mme Nathalie MARCHAND, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, Mme Nathalie TEMMERMANN

- oooOooo -

18.4.8. - VOIRIE DEPARTEMENTALE – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, Présidente, conclusions adoptées

18.4.9. - BUDGET ANNEXE " PARC DÉPARTEMENTAL " - M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. DAVERGNE s'étonne de la facturation de la totalité du garde-corps réparé.

18.4.10. - SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Sur l'action 2, M. DAVERGNE estime qu'une autre organisation aurait pu être trouvée pour les structures modulaires.

Il est procédé à un vote. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « les Elus Ecologistes » et « Génération.s » s'abstenant sur l'action 2.

18.5.25. - PATRIMOINE ET ARCHIVES – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

18.5.26. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE CULTUREL – M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées

18.5.27. - SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET APPEL A PROJET – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER se félicite de l'existence de la Maison des sports qui est utile aux fédérations. Il demande si l'entretien est assumé par le Département.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui confirme que c'est le cas, mais l'animation en est assurée par les Comités départementaux.

M. STOTER demande si l'entretien est assuré régulièrement par un agent.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui répond qu'elle n'a jamais eu de retour sur le sujet et qu'a priori il n'y a pas de problème.

M. le Président propose à M. STOTER de lui faire un retour prochain sur la façon dont est entretenue la Maison des sports.

M. STOTER souhaite aussi évoquer l'association Proscitec, association pour le patrimoine culturel et industriel des Hauts de France, qui propose de manière gracieuse de réaliser une exposition aux Feuillants sur le patrimoine industriel dans la Grande Guerre. Compte tenu de l'intérêt de cette proposition, M. STOTER demande à M. le Président s'il serait envisageable qu'il reçoive prochainement le représentant de cette association.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique qu'elle est déjà en contact avec cette association et ne voit aucun inconvénient à ce qu'elle présente son travail aux Feuillants.

M. le Président dit qu'il a la volonté de faire vivre l'hôtel de la rue Lamarck ainsi que la salle des pas perdus aux Feuillants et suggère que cette association se rapproche de la Direction de la culture.

18.5.28. - DEVOIR DE MEMOIRE – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. CASIER dit que son groupe approuve ce projet, étant mis devant le fait accompli suite à l'annulation de la prestation par Amiens Métropole. Il existe bien le projet « Une fleur pour la paix » porté par le directeur de l'Académie et le président de la Région à destination des collégiens et écoliers. Il regrette qu'il n'y ait pas d'évènement d'envergure pour clôturer le cycle entamé il y a quatre ans.

M. le Président dit avec humour qu'une grande manifestation aura lieu, avec l'itinérance du Président de la République sur l'ensemble des départements du Front.

Concernant la compagnie Royal Deluxe, M. le Président indique qu'il était réservé sur le choix de cette compagnie, eu égard au coût exorbitant de leur prestation. Dans tous les cas, les travaux actuels menés par la municipalité ont empêché la réalisation de ce projet. Il rappelle que dans le cadre de ce projet l'anniversaire des 30 ans du site de Samara avait été reporté. Cet anniversaire des 31 ans se déroulera en 2019 avec une belle programmation.

M. le Président invite l'Assemblée à faire la promotion du projet « Une fleur pour la paix ».

18.5.29. -TRANSPORT SCOLAIRE – Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure, conclusions adoptées

18.5.30. - COLLEGES – BATIMENTS – M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées**18.5.31. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES + AMENDEMENT** (déposé par le groupe « Rassemblement national ») – **Mme MAILLE-BARBARE, rapporteure**

Mme WYBO présente l'amendement déposé par son groupe. Elle indique que son groupe déposera de tels amendements lors des prochaines DOB et BP.

M. CASIER ne comprend pas pourquoi pour aider à la scolarisation des élèves handicapés l'amendement demande la constitution d'un fonds de soutien aux associations oeuvrant pour le bien-être des personnes âgées.

Mme WYBO lui explique qu'il s'agit d'une erreur de frappe dans la rédaction de l'amendement. Elle dit qu'elle continuera néanmoins à travailler sur ce sujet.

Mme MAILLE-BARBARE ajoute que du matériel est mis à disposition dans les collèges pour les élèves porteurs de handicap.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, le groupe « Rassemblement national » votant pour.

Mme MAILLE-BARBARE apporte réponse à une question posée hier en commission concernant les disparités des montants de la part énergie pour les collèges. Elle s'explique par le fait que pour la plupart d'entre eux le Département a repris en direct les contrats de gaz et d'électricité. Ces dépenses n'ont donc pas été prises en charge par les collèges à qui il ne restait plus qu'à payer soit le fioul soit les factures d'eau. Elle cite l'exemple du collège d'Acheux-en-Amiénois et d'Abbeville-Ponthieu.

M. CASIER indique que le groupe « Génération.s » votera contre le rapport même si certains des points qu'il évoque recueillent son assentiment. Il précise qu'à titre personnel il ne souhaite pas participer au vote de la dotation du collège d'Ailly-sur-Noye afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Il félicite Mme MAILLE-BARBARE pour la richesse des travaux de la commission qu'elle préside et pour le débat relatif aux dotations des collèges. Il constate que l'effectif de collégiens des établissements publics augmente. Il précise qu'il s'agit de 16 élèves supplémentaires. Si l'on prend en compte la question démographique, il est envisageable de considérer que ces élèves viennent peut-être du secteur privé. Selon M. CASIER, les disparités entre les établissements viennent du mode de calcul qui est assez compliqué. Il explique qu'il existe un Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), quote-part que l'on met en commun pour être solidaire envers les établissements. Ce FCSH est calculé en fonction des dépenses de la restauration de l'année N-1 qui génère un manque à gagner pédagogique pour les collèges l'année suivante.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre l'action 3 du rapport.

M. VARLET se réjouit du recrutement d'un chef de projet « lutte contre le gaspillage alimentaire » au mois d'avril et qu'on lui donne des moyens de fonctionner.

M. PIOT se joint à M. CASIER pour féliciter la qualité du travail et de l'écoute en commission. Son groupe s'abstiendra sur l'action 1 du rapport et votera contre les actions 2 à 4.

Il est procédé à un vote. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », M. RENAUX et Mme ESTEBAN s'abstenant sur l'action 1, et votant contre l'action 3, le groupe « Génération.s » votant contre l'ensemble du rapport.

18.5.32. - MOTION « POUR UN DIALOGUE SEREIN ET CONSTRUCTIF SUR L'AVENIR DES COLLEGES DE LA SOMME » déposé par les groupes « Génération.s », « les Elues Ecologistes », Mme Dolorès ESTEBAN, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Nathalie MARCHAND et M. Jean-Louis PIOT – **Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure**

Mme DAMIS-FRICOURT défend la motion.

Mme MAILLE-BARBARE rappelle clairement qu'il n'y aura pas de préalable dans cette commission.

M. CASIER évoque le discours de la veille de M. BERTRAND. Au sujet des transports publics ferroviaires, M. le Président de région a exprimé le préalable de non fermeture de gares. Le préalable n'empêche pas, il favorise la discussion. Il partage les valeurs de la lettre de mission envoyée par M. le Président mais il note que cela ne l'a pas arrêté dans les annonces de fermetures. Il estime qu'il faut désormais rassurer les acteurs. La re-sectorisation est nécessaire. Elle est difficile car le changement provoque inéluctablement des troubles. Il faut montrer un front uni afin que la re-sectorisation soit une réussite.

Il remercie M. le Président de son intention de lui fournir une copie des lettres de mission de M. STOTER et de Mme MAILLE-BARBARE. Les travaux de cette commission dureront dix-huit mois à compter de janvier 2019, ce qui revient à considérer qu'aucune fermeture n'aura lieu sous la mandature actuelle. Il ajoute que cette question sera sans doute au cœur de la campagne électorale prochaine. Il réitère donc le souhait que les fermetures soient d'office évacuées du débat.

Concernant la constitution de la commission, M. CASIER estime qu'il aurait été préférable de créer une commission uniquement composée d'élus de la majorité et de l'opposition, ce qui aurait pu apporter une plus grande diversité d'opinions. Ses membres auraient eu pour mission d'auditer les services de l'Etat, les associations de parents d'élèves et les syndicats.

M. le Président demande à M. CASIER d'écourter son intervention et de l'exprimer plutôt en 5^{ème} commission.

M. CASIER répond à M. le Président que l'Assemblée a été prévenue seulement hier matin de la composition de cette commission et qu'il est tout à fait justifié qu'il exprime son avis.

M. le Président rappelle avoir déjà entendu ce discours en 2015 lorsqu'il a engagé le débat sur la sectorisation. Il considère que la composition de la commission actuelle est large, technique indépendante et non politique. Elle fera des propositions de tous les scénarii possibles. Le choix a été fait en toute transparence et en toute indépendance. Il souligne que contrairement aux propos que véhiculent ses détracteurs, il préfère annoncer des ouvertures que des fermetures de collèges et convient que le calendrier actuel ne permettra de fermeture pendant l'actuelle mandature.

En revanche, il est nécessaire d'actualiser le PPI et d'adapter les collèges, notamment en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique. Les élus de la commission feront leur choix du meilleur scénario dans l'intérêt de la réussite scolaire des collégiens de la Somme.

Mme LEPRESLE demande sous quel délai et comment le représentant de l'opposition de la commission sera désigné.

M. le Président lui répond que la date butoir pour la désignation est le 31 décembre. Quant au choix du représentant, il sera fait par l'opposition.

La motion est maintenue par ses auteurs. Il procéda à un vote sur la motion qui est rejetée, le groupe « Rassemblement national » s'abstenant et le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

18.3.14. - BIODIVERSITÉ, TRAME VERTE ET BLEUE – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera pour ce rapport. Néanmoins, elle se dit inquiète des termes « dernière subvention de fonctionnement » qui figurent dans le rapport au sujet du CPIE, au regard de l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique.

M. HAUSSOULIER lui répond que le CPIE peut répondre aux appels à projet. Il ajoute que l'association est consciente que dans le cadre de « Refondation » et de la loi NOTRe, il n'est plus question de verser systématiquement des subventions.

Mme DENIS fait remarquer que le discours de M. BERTRAND montre que la Région va au-delà de ses compétences en la matière. Elle considère que le Département pourrait aussi faire plus.

M. HAUSSOULIER lui indique que les capacités du Conseil départemental seront examinées en commission.

M. STOTER souhaite apporter une clarification sémantique. Le Département n'aide plus le CPIE par le versement de subventions mais le paie comme prestataire dans le cadre d'appel à projet.

Il procéda à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Génération.s », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « les Elus Ecologistes » s'abstenant.

18.3.15. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + AMENDEMENT (déposé par le groupe « Rassemblement national ») – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme WYBO présente l'amendement au rapport 18.3.15 déposé par son groupe.

M. HAUSSOULIER indique que les membres de la 3^{ème} commission ont été surpris que le choix du groupe « Rassemblement national » se porte sur l'association Yves Lefebvre. Il est sidérant que ce groupe dépose tout à la fois des amendements en faveur de l'aide à l'enfance inadaptée et retire aux associations éminentes qui se consacrent à cette cause les moyens qu'on leur accorde.

Mme WYBO maintient son amendement et indique qu'elle le déposera de nouveau lors du DOB et du BP 2019.

Il est procédé au vote de l'amendement qui est rejeté.

Mme WYBO indique que son groupe votera pour ce rapport. Elle considère que le taux de 25% est très faible au regard des dépenses auxquelles les communes doivent faire face. Elle rend compte aussi de son incompréhension sur le principe que les communes qui dépassent de peu les 1000 habitants sont exclues. De plus, la date fixée pour le dépôt des dossiers au 15 décembre 2018 lui paraît trop courte pour fournir l'ensemble des documents nécessaires. Elle ajoute enfin qu'elle trouve surprenant que le rapport propose dans le cadre de l'action n°3 que la commune de Saint Valéry sur Somme soit accompagnée à hauteur de 50%. Elle demande qu'une prise en charge supérieure à 25% soit consentie.

M. le Président répond que ce fonds exceptionnel n'est pas limité aux communes de moins de 1000 habitants. D'autre part, les 25% peuvent être complétés par le fonds d'Etat dégagé.

M. DAVERGNE indique qu'il ne participera pas au vote sur le point concernant la commune de Feuquières ; M. HAUSSOULIER qu'il ne participera pas au vote sur le point concernant la commune de Saint Valéry sur Somme..

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

18.3.16. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE TERRITORIALE 2017 - 2020 – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur

M. STOTER estime que le rapport montre la volonté de la majorité de contribuer à la politique territoriale auprès des EPCI en définissant une somme par structure en fonction de critères. En même temps, il est dit que les EPCI ne peuvent prétendre à cette somme uniquement s'ils réunissent au moins 3 compétences sur les 4 requises. Cela revient à donner l'argent à ceux qui réalisent ce que l'on souhaite. Il y aura sans doute des reliquats car les EPCI ont du mal à atteindre leurs objectifs. Ces arguments poussent le groupe « Somme à Gauche » à s'abstenir de voter.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Génération.s » et « les Elus Ecologistes » s'abstenant et le groupe « Rassemblement national » votant contre.

18.3.17. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à Mme DENIS, M. le Président indique qu'une convention va être signée dans le cadre du SRADET et qu'elle comprend un volet biodiversité.

M. STOTER souhaite connaître la composition du comité de suivi prévu à la convention.

M. le Président indique que cette réponse sera apportée ultérieurement par la Région.

18.6.13. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

18.6.14. - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

18.6.15. - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES "SOMME TOURISME" - ANNÉE 2017 – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur

Il est pris acte de la présentation du rapport financier de l'ADRT Somme Tourisme.

18.6.16. - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

18.6.17. - SECURITE SANITAIRE – Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

18.6.18. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE – Mme Carole BIZET, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président indique à M. STOTER que les compliments qu'il formule seront transmis à la directrice du laboratoire départemental. Il dit son attachement au laboratoire.

M. le Président donne lecture des réponses qu'il adresse aux questions orales de Mme WYBO et M. GAFFEZ sur les MNA et la fraude.

M. JARDE juge inacceptable l'affirmation selon laquelle le travail contre la fraude n'est pas mené car les services de la Justice et les services médico-légaux sont sollicités.

M. le Président donne lecture de l'amendement au rapport 18.1.29 présenté par lui-même pour soutenir le Département de l'Aude victime d'inondations.

M. le Président confirme également que les notes sur la rencontre avec l'ARS d'une part et la réfection des ouvrages d'art d'autre part, ont été adressées par courriel aux élus.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 20h20 est reprise à 20h41).

PRESIDENT : M. Laurent SOMON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Mme Blandine DENIS, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Olivier JARDE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, Jean-Claude RENAUX, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO.

EXCUSES : M. Pierre BOULANGER, M. Claude CHAIDRON, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. Marc DEWAELE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. René LOGNON, Mme Nathalie MARCHAND, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN

18.1.29. - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 – Mme Séverine MORDACQ, rapporteure

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président qui est adopté à l'unanimité. Après avoir adressé une première pensée aux sinistrés de l'Aude, M. LEC indique que ce BS confirme la mauvaise gestion de M. le Président qui consiste à garder l'argent du contribuable au lieu de l'utiliser et renforcer les services au public. Il dénonce les 9 millions d'euros gelés en dépenses imprévues ainsi que les remboursements excessifs de la dette. Il affirme que l'opposition démontrera qu'une autre gestion est possible qui préserve la jeunesse et les aînés. Il indique que son groupe ne votera pas ce BS.

Puis, il relève les propos imprudents selon lui de M. le Président qui a opposé une majorité « Unie pour la Somme » à une opposition divisée. Alors que, selon lui, le Département est géré avec le parti gouvernemental « En Marche ». Il invite M. le Président à ne pas tromper les citoyens.

Il se félicite d'une Gauche riche de ses diversités. *(Rires de l'Assemblée).*

Revenant sur la rencontre positive avec le Président de Région, qui l'a rassuré sur l'avenir de la Picardie, il indique qu'il prendra toute sa part dans la commission sur la sectorisation et rappelle solennellement son opposition à toute fermeture de collège. Il regrette le rejet de l'amendement pour le soutien aux associations d'utilité publique.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, M. DEWAELE pour M. BOHIN, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme TEMMERMANN pour Mme DARRAS, M. STOTER pour Mme BENEDINI, Mme QUIGNON

pour M. PIOT, M. DELNEF pour M. LEC, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », « Génération.s », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », M. RENAUX et le groupe « Rassemblement national » votant contre.

M. le Président invite ses collègues à venir signer l'Appel de Marseille.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 21h02).

LE PRÉSIDENT,
M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,
Mme Margaux DELETRE

